

Après le vote de loi Hue et la publication des décrets L'urgence de son application

par Alain Morin

La mise en place de la Commission nationale et des commissions régionales de contrôle des fonds publics attribués aux entreprises est à l'ordre du jour. Au printemps, Lionel Jospin s'était engagé à ce que la désignation des membres de ces commissions et la mise en place des moyens logistiques de fonctionnement soient effectives rapidement afin que le dispositif soit opérationnel dès l'été.

L'urgence de l'application de la loi Hue

Le contexte de la rentrée rend encore plus impératif l'aboutissement rapide de cet engagement.

Ainsi, face à l'avalanche de plans sociaux ou de suppressions d'emploi, cette exigence a été au cœur des initiatives sociales de l'été (Moulinex, Philipps, Flextronics, Berry-Tuft...). Elles ont mis la pression sur les préfets pour accélérer la mise en place de ces commissions, pour l'établissement d'un relevé des aides publiques attribuées à ces entreprises et l'engagement de mesures de suspension ou de remboursement d'aides.

De même deux études sur certains dispositifs d'emplois aidés, publiées cet été par la Dares, confirment les limites, voire la perversité, des dispositifs fondés sur les exonérations de charges sociales.

La première, parue en juin dernier, montre que les entreprises recourant aux emplois aidés recherchent en premier lieu l'effet d'aubaine.

Les entreprises déclarent ainsi qu'elles auraient recouru à l'embauche sans la moindre aide dans 81% des cas pour le dispositif d'incitation par les exonérations de charges pour l'embauche d'un premier salarié,

82% pour celui de contrats d'initiative emploi, 61% pour celui de l'apprentissage, 70% pour celui des contrats de qualification.

Quant à l'étude parue en août dernier sur les exonérations de cotisations sociales pour le développement territorial (dans les zones de revitalisation rurales -ZRR- et celles de redynamisation urbaine -ZRU-) elle émet plus que des doutes sur « l'effet emploi » de ces dispositifs : « Au total depuis 1997, environ 64 000 embauches exonérées ont été effectuées, les données disponibles à ce jour ne permettent pas d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs en termes de développement d'activités et de créations d'emplois dans ces zones ».

Par contre, tous ces dispositifs opti-

misant les exonérations de charges sociales au niveau du Smic, constituent une forte incitation à substituer des emplois à bas salaire aux autres emplois et à une concurrence salariale par le bas. Ils contribuent à un partage des richesses créées dans les entreprises défavorables aux salaires et à généraliser les bas salaires en France. Ce qui, en déprimant la demande et décourageant les efforts de formation, joue contre l'emploi.

Enfin les propos de Laurent Fabius faisant de l'efficacité de la dépense, de l'investissement des entreprises et de l'emploi ses trois priorités, et le tout dans la transparence appellent, eux aussi, la mise en place de ces commissions. Avec la Commission nationale que devrait, en principe, présider

Conforter les droits d'interventions sur les licenciements et déjouer les manœuvres du Sénat

Les salariés des entreprises frappées par les plans sociaux commencent à donner le ton de ce que pourrait être la rentrée : offensive et s'appuyant, sans attendre, sur les avancées politiques et sociales du printemps.

Ainsi, ils entendent remettre en cause les projets patronaux comme chez Case, où l'on s'est appuyé sur le fait que les suppressions d'emplois préconisés par la direction de leurs groupes ne peuvent plus entrer dans le nouveau champ des licenciements économiques restreint par les amendements communistes pour faire recalculer le plan prévoyant 269 licenciements, ou encore sur les droits et les pouvoirs nouveaux du comité d'entreprise également introduits dans la loi de modernisation sociale votée en deuxième lecture à l'assemblée nationale en juin. Cette anticipation est aussi le meilleur moyen de faire échouer les manœuvres sénatoriales qui tentent de retarder l'application de la loi sur les licenciements et les pressions sur le gouvernement du patronat qui a pris la mesure du danger des amendements communistes constituant selon lui « un changement de nature dans le rôle du comité d'entreprise ».

En fait, ce début de pouvoirs alternatifs sur les décisions de gestion et de responsabilisation sociale et territoriale des grandes entreprises ouverts par la loi, au moment même où une avalanche de plans sociaux pour maintenir les profits se prépare, peut contrecarrer les plans patronaux si les luttes s'élargissent et se renforcent.

1. Editorial du 27 juin 2001 d'Actualités, la revue patronale de la métallurgie.

le ministre de l'Economie et des Finances, ce dernier aurait les moyens de joindre la parole comme les intentions proclamées à des actes concrets.

En effet, ces commissions sont des leviers nouveaux pour rendre les politiques publiques de l'emploi et l'utilisation de ces aides publiques par les entreprises plus efficaces. Tous les ans, un bilan régional et national sur l'utilisation des aides et une évaluation de leur efficacité pour l'emploi, la formation et les équilibres du territoire pourra être mis en débat.

Dans ce cadre les dispositifs de la politique de l'emploi de l'Etat, les aides de l'Europe et des collectivités territoriales devront être examinés. Cela permettra de favoriser les dispositifs les plus efficaces, de remettre en cause ceux qui ne le sont pas. Mais les commissions auront également le pouvoir de proposer des dispositifs alternatifs. Dans ces conditions, les salariés et les populations disposeront des informations et des propositions permettant d'infléchir les politiques de l'emploi dans le cadre d'un débat national et décentralisé.

Anticiper l'application des avancées sociales

Sans plus attendre, les nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés et les populations ouverts par la loi Hue, mais aussi les amendements communistes à la loi de modernisation sociale doivent être utilisés et élargis.

C'est dans cet esprit qu'à l'initiative des élus communistes, le Conseil régional d'Ile-de-France vient de décider de créer sa propre commission de contrôle et d'évaluation des aides régionales attribuées aux entreprises.

C'est également pour inviter les élus et les acteurs sociaux à s'approprier ces nouveaux pouvoirs que Robert Hue s'est adressé à 20 000 d'entre eux pour les informer du contenu de la loi qu'il a initié avec le groupe communiste.

Un réseau national militant pour le contrôle des fonds publics s'est mis en place pour encourager ces initiatives, favoriser les échanges d'informations entre les régions et les départements, préparer la mise en place de la Commission nationale et des commissions régionales, mettre en débat

les avancées et sur les obstacles rencontrés.

Une démarche de construction politique

Les avancées de la loi Hue ont été possibles grâce à la liaison entre un mouvement social combatif, des propositions novatrices des communistes (celles de nouveaux pouvoirs pour les élus et les salariés sur l'utilisation de l'argent) et des initiatives des élus dans les institutions. Cette liaison a rythmé toutes les étapes, depuis le dépôt de la loi dans le prolongement de la manifestation du 16 octobre 1999 jusqu'à la publication des décrets d'application qui a été débloquée par la manifestation du 8 juin dernier.

Cette avancée législative pourrait s'inscrire dans une série de lois convergentes en direction d'un futur Code de la Sécurité d'emploi et de formation, tout comme il existe actuellement un Code de la Sécurité sociale.

Comme l'avance Paul Boccarda « Il ne s'agit pas, de tout organiser, en une seule fois, dans une seule loi. Mais il conviendra de proposer une série de lois convergentes, avançant en direction d'un nouveau système d'ensemble, en liaison avec luttes et affrontements en cours sur les diverses grandes questions concrètes ». Cela pourrait concerner, au-delà du contrôle des fonds publics et des amendements sur les licenciements, la proposition de création d'une allocation autonomie pour les jeunes ou une loi de refondation de progrès social de l'indemnisation du chômage et du retour à l'emploi stable, y compris par la formation librement choisie ainsi que d'autres avancées dans le sens d'une Sécurité d'emploi et de formation.

La Loi Hue et sa mise en œuvre offensive pourrait ouvrir ce chantier

A propos du décret de la loi Hue

Le décret d'application de la loi sur le contrôle et l'évaluation des aides publiques attribuées aux entreprises est publié.

Dès les semaines à venir la commission nationale et les 22 commissions régionales vont pouvoir être mises en place et commencer à travailler.

C'est une avancée pour la démocratie.

Le décret, publié, témoigne cependant du refus persistant de donner pleinement aux salariés, aux citoyens et aux élus le pouvoir de contrôler ce que fait l'Etat vis à vis des entreprises.

En effet, il pourrait restreindre la portée de la loi telle qu'elle a été adoptée.

Cela concerne notamment :

- la possibilité de saisine de ces commissions pour les salariés et les élus.
- le poids excessif des représentants du patronat et de l'Etat.
- l'absence d'une représentation explicite des organisations syndicales de formateurs et enseignants alors que ces commissions auront à examiner la bonne utilisation des fonds publics pour la formation.
- l'insuffisance du nombre d'élus et de représentants des salariés.
- le flou sur les personnalités qualifiées, et notamment du monde associatif, alors que les associations de chômeurs sont concernées par cette institution.

Afin de répondre pleinement à toutes les attentes vis-à-vis de cette loi novatrice, nous devons être très attentifs aux conditions de la mise en place de ces commissions, notamment la désignation de ses membres et alerter les salariés et leurs syndicats, les citoyens et leurs élus afin qu'ils aient réellement accès aux pouvoirs que la loi leur a ouverts.

Un réseau national sur le contrôle des fonds publics attribués aux entreprises fonctionne depuis plusieurs semaines. Composé d'élus, de syndicalistes, d'experts, il permet de faire circuler les informations, de recueillir et d'impulser des expérimentations de luttes sur cette question. C'est un outil d'aide à l'intervention à la disposition de tous ceux qui ont à cœur de faire grandir les pouvoirs des citoyens et des salariés pour une autre utilisation de l'argent.

Nadine Garcia,
animatrice du Réseau national pour le contrôle
des fonds publics attribués aux entreprises

1. « L'utilisation des aides à l'emploi par les entreprises : permanence ou logique conjoncturelle ? ». Premières synthèses, 2001.8-n° 25.1Dares
2. « L'exonération de cotisations sociales pour le développement territorial ». Premières synthèses, 2001.8- n° 31.2, Dares.
3. *Le monde* du 28 août 2001
4. « Propositions pour une cohérence d'ensemble et une structuration d'un projet sur l'emploi des communistes ». Paul Boccarda. *Economie et Politique*, juin 2001